

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES

2022-182

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2022 SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE - ADOPTION

ATTENDU le Plan d'action métropolitain sur le bannissement des sacs de plastique et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU que le projet de PMGMR vise à interdire la distribution de sacs d'emplètes composés de plastique;

ATTENDU l'intérêt des municipalités du Grand Montréal à faire leur part et contribuer à l'effort collectif mondial pour l'environnement en incitant les consommateurs et les commerçants à adopter des comportements écoresponsables;

ATTENDU que des démarches sont entreprises à l'échelle des municipalités de la CMM pour interdire la distribution des sacs d'emplètes composés de plastique sur son territoire;

ATTENDU que le 1er janvier 2018, entré en vigueur le règlement no 530-2017 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de Verchères;

ATTENDU l'information, la sensibilisation et l'éducation effectuées au cours des dernières années auprès de la population pour promouvoir le bannissement des sacs d'emplètes composés de plastiques et à usage unique;

ATTENDU que la population a adhéré au mouvement de bannissement des sacs d'emplètes à usage unique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 577-2022 sur l'interdiction des sacs de plastique;

D'autoriser le maire, monsieur Alexandre Bélisle et la directrice générale, madame Carole Dulude à signer l'amendement à l'entente de service concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville.

Adopté.

_____ Maire

_____ Greffier.-trés.

_____ . . . _____

PAR LE PRÉSENT CERTIFICAT, NOUS ATTESTONS QUE LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 577-2022 A REÇU LES APPROBATIONS SUIVANTES :

Avis de motion et présentation du projet de règlement, le 15 août 2022

Adoption par le conseil, le 6 septembre 2022

Avis public, le 7 septembre 2022

Verchères, ce 7 septembre 2022

_____ Maire

_____ Greffier.-trés.

_____ . . . _____